

N° 2025-119

OBJET :

*Création d'un emploi non
permanent d'agent technique pour
accroissement saisonnier
d'activité*

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 juillet, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vailly, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 juillet 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATToux Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :24
pour :24
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe,
- par M. BERGER Jean-François à M. FOURNET Bernard,
- par Mme VERNET Josette à M. BEARD Patrick,
- par Mme LEFANT Myriam à Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth,
- par M. CHALENCON William à M. VUAGNOUX Jean-Louis,
- par Mme VERMANT Rebecca à Mme BERNAZ Célia.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi non permanent d'agent technique pour accroissement saisonnier d'activité,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** de créer un emploi non permanent d'agent technique pour accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, du 21 juillet 2025 au 30 septembre 2025 sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 500,
- **précise** que le grade de référence de cet emploi est celui d'adjoint technique,
- **charge** Madame la Présidente de recruter une personne sur cet emploi.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

